



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

Avressieux, Belmont-Tramonet, Champagneux, Domessin, La Bridoire,
Pont de Beauvoisin, Rochefort, St Béron, St Genix-les-villages, Ste Marie d'Alvey, Verel de Montbel

PROCES VERBAL/COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **MARDI 25 MAI 2021 A 19H00**

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Val Guiers, légalement convoqué le 18 Mai 2021, s'est réuni le Mardi 25 Mai 2021 à 19H00, en séance publique au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 36 Quorum : 19

26 Conseillers Présents : **Avressieux** : REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : CAGNIN Georges, SAUNIER Elise. **Domessin** : ANDRE Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bridoire** : BERTHIER Yves, FANTIN-BOLLON Martine, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, YACONO Céline. **Rochefort** : ARGOUD Yves. **Saint-Béron** : LARDE Alain, BILLON Pierre. **St Genix les Villages** : PARAVY Jean-Claude, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, BARBIN Régine, REVEL Daniel, MESTRALLET Nadège, COUDURIER Françoise. **Verel de Montbel** : CEVOZ-MAMI Christian.

09 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir : **Belmont-Tramonet** : VERGUET Nicolas à BOURBON Marie-Christine. **Domessin** : PICHE Barthélémy à ANDRE Valérie. **La Bridoire** : JOURDAN Véronique à BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin** : FERRARI Myriam à BERTHOLLIER Christian. LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian. LECOQC Pascal à YACONO Céline. **Saint Béron** : PERROT Alain à LARDE Alain. VERRIER Murielle à LARDE Alain. **Ste Marie d'Alvey** : PERSON Philippe à PARAVY Jean-Claude.

01 Conseiller absent : **St Genix les Villages** : CORMIER Philippe.

Arrivée de Madame SAUNIER Elise à partir de la délibération n°5

Est également présente, Madame Noëlle MERCIER Directrice des services de la CC Val Guiers.

Le Conseil communautaire a été convoqué en séance ordinaire le 18/05/2021 ; publication de cette convocation a été faite à la porte du siège de la CC Val Guiers.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate le quorum ; l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Georges CAGNIN est nommé Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal/Compte-rendu du Conseil communautaire du 27/04/2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

A)-DELIBERATIONS

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

- 1- **Budget Transports scolaires** : Décision modificative n°1
- 2- **Budget Petite Enfance/Enfance-Jeunesse** : Décision modificative n° 2
- 3- **Budget Enfance-Jeunesse** : mise en place de la DATAMATRIX au niveau des facturations
- 4- **Cession à titre onéreux d'un photocopieur propriété de la CC Val Guiers**

AFFAIRES SOCIALES ET TRAVAUX

Rapporteur :

- Monsieur Jean-Claude PARAVY, Vice-Président en charge des Affaires sociales
- Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux

- 5- Phase 2 de l'aménagement « Maison France Services et Agence postale intercommunale » à St Genix les villages : marché de Maîtrise d'œuvre pour les phases « Esquisse » et « Avant-Projet sommaire »

TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux

- 6- Multi-accueil Les Marmousets à St Genix les villages : avenant du groupement de maîtrise d'œuvre au titre de la réorganisation du chantier suite à la COVID

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie

- 7- ZAE du Centre à St Béron : validation des conditions de vente de deux parcelles communales à la SCI La Grande Valloire
- 8- ZAE de La Girondière à St Béron : validation des conditions de vente de deux parcelles communales à Monsieur SOBRIDO

TOURISME

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge du Tourisme

- 9- Viarhônga Lyon/Léman : convention de partenariat avec la CC des Balcons du Dauphiné

PETITE ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance-Jeunesse

- 10- Modification d'agrément du multi-accueil "Les Petits pas" à St Genix les villages : création de deux places supplémentaires pendant les vacances scolaires et les mercredis matin.
- 11- Agrandissement du centre périscolaire "Les Marmousets" à St Genix les villages : demande de subvention à la CAF pour l'achat de nouveau mobilier.

B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

- 1- CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique) sur le périmètre de l'APS : point sur l'avancement du dossier.

Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée

- 2- Point sur l'avancement des travaux des Commissions

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le point suivant :

-Vente d'une propriété agricole sur la Commune de Belmont-Tramonet : droit de préemption de la CC Val Guiers.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

A) DELIBERATIONS

FINANCES

1. BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

-DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et suite à la mise en œuvre du troisième confinement, les établissements scolaires ont été fermés de la façon suivante :

- Écoles maternelles et primaires : du 6 au 9 avril 2021,
- Collèges et lycées : du 6 au 9 avril et du 26 au 30 avril 2021,

Ainsi, pendant ces périodes de fermeture, les transports scolaires ont été suspendus.

La Région demande aux collectivités de verser une indemnité aux transporteurs impactés par cette suspension du service à hauteur de 50% du coût journalier de chaque circuit. Les indemnités versées par les collectivités feront l'objet d'une subvention de la Région calculée selon le taux de péréquation des circuits.

Le montant des indemnités à verser est aujourd'hui estimé à 18 000€ HT.

Ces indemnités sont à imputer au compte 6718 (autres charges exceptionnelles de gestion). Cependant, nous n'avons pas de crédits suffisants sur ce compte. Par conséquent, il convient de transférer la somme nécessaire du compte 6247 (Transports collectifs) vers le compte 6718.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée pour pouvoir effectuer ce versement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6247 : Transports collectifs du personnel	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 000.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

-Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11/05/2021,

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 34 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

2. BUDGET PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

-DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

La Communauté de Communes Val Guiers doit effectuer des régularisations pour annuler une facture de l'an dernier et prévoir le remboursement d'une franchise pour un montant d'environ 325 euros.

Ces régularisations doivent se faire par des écritures comptables au chapitre 67 charges exceptionnelles.

Les crédits nécessaires n'étant pas prévus au budget, il est donc proposé d'effectuer un virement de crédit pour prendre en charge ces régularisations mais également pour prévoir une enveloppe au cas où d'autres régularisations interviendraient en cours d'année.

Ainsi, les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

-Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11/05/2021,

Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 34 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

3. MISE EN PLACE DE LA DATAMATRIX AU NIVEAU DES FACTURATIONS ENFANCE- JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

Progressivement les Trésoreries ne vont plus accepter le paiement en espèce par nos usagers des factures de nos services publics. Sur notre territoire, la Trésorerie de Pont de Beauvoisin ne va plus accepter le paiement en espèce d'ici la fin Août 2021.

Ainsi pour continuer de proposer le paiement en espèces aux usagers, le système DATAMATRIX a été développé. Ce système permet notamment aux administrés de payer les factures ainsi que les amendes en espèce chez les buralistes agréés.

Un QRcode est apposé directement sur les factures des rôles. Pour effectuer les paiements, les usagers ont juste besoin de se rendre chez les buralistes agréés avec la facture contenant le DATAMATRIX.

Le déploiement de ce système doit se faire via nos logiciels comptables ou de facturation.

Concernant les facturations liées aux services enfance jeunesse, le déploiement de la DATAMATRIX doit se faire via notre logiciel de facturation « Noé » de la Société AIGA

Le coût pour l'activation de l'interface DATAMATRIX Noé est de 603€84 pour l'ensemble des structures qui utilisent le logiciel Noé (ce qui englobe également les Communes pour les cantines scolaires en plus des structures de la CCVG).

Par soucis d'efficacité, le prestataire propose d'effectuer le paramétrage pour tous les sites portés au niveau du logiciel Noé que ce soit des structures de la CCVG ou des structures gérées par les Communes.

-Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11/05/2021,

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 34 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

- **APPROUVE ET AUTORISE** l'activation de l'interface DATAMATRIX Noé au niveau des factures liées à l'Enfance et la Jeunesse ;
- **DECIDE** de prendre en charge le paramétrage pour tous les sites portés au niveau du logiciel Noé que ce soit des structures de la CCVG ou des structures gérées par les Communes ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

4. CESSION A TITRE ONEREUX D'UN PHOTOCOPIEUR PROPRIETE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2211-1 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Communauté de Communes Val Guiers souhaite mettre en vente un photocopieur noir et blanc situé à Pravaz qui n'est plus utilisé par ses services.

Les principales caractéristiques du copieur sont les suivantes :

- **Marque** : Photocopieur RICOH MP 2501 SP,
- **Année d'achat par la collectivité** : 2018,
- **Amortissement** : Le bien a été totalement amorti.

-Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11/05/2021,

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 34 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Président à vendre le photocopieur ci-dessus mentionné ;

- **DONNE LES PLEINS POUVOIRS** au Président pour mettre en vente le bien, pour négocier le prix de vente et les conditions de la cession ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles en lien avec cette vente.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

Arrivée de Madame Elise SAUNIER

AFFAIRES SOCIALES ET TRAVAUX

5. AMENAGEMENT MAISON FRANCE SERVICE ET AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE « Clic' & Ressources » à ST GENIX LES VILLAGES :

PHASE 2 (Aménagement du 1er étage) : Marché de Maîtrise d'œuvre

Rapporteur :

- *Monsieur Jean-Claude PARAVY, Vice-Président en charge des Affaires sociales*
- *Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux*

- Vu** la délibération du 19 octobre 2019 décidant d'implanter la MFS Val Guiers dans les locaux cédés par la Commune de St Genix les Villages et la délibération du 17 décembre 2019 approuvant la cession d'une partie des bâtiments situés sur la parcelle 1124 à St Genix les Villages au profit de la Communauté de Communes ;
- Vu** la délibération du 29 juin 2019 du Conseil Communautaire et la délibération du 4 juillet 2019 de la Commission Départementale du groupe La Poste, approuvant le partenariat POSTE/CC Val Guiers par lequel LA POSTE s'engage à financer les travaux d'aménagement à hauteur de 100 000€ ;
- Vu** la délibération du 28 janvier 2020 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement dont le mandataire est Madame Estelle COMTE, Architecte à St Genix les Villages, pour un montant de 28 800 € HT ;
- Considérant** que la 1ère phase de ce projet a consisté en l'aménagement du RdC du bâtiment et du remplacement des menuiseries du 1^{er} étage ;

Celieu partagé de services, dénommé Clic' & Ressources, a ouvert au public le 3 février 2021 et regroupe:

- Une Agence Postale Intercommunale (API) qui délivre les services classiques d'une agence postale (affranchir et envoyer des courriers, acheter des enveloppes ou des recharges téléphoniques, retirer des colis, retirer des espèces, etc.).
- Une Maison des Services au Public (MSAP) qui accompagne les habitants dans la réalisation de leurs démarches administratives, l'utilisation des ordinateurs en accès-libre, l'obtention de renseignements sur les services du territoire et l'organisation de permanences délivrées par les partenaires locaux et les opérateurs.
- Un Espace de Pratique Numérique (EPN) qui propose un soutien à l'utilisation et à la maîtrise des outils numériques dans une démarche d'autonomisation et de conscientisation des usages (ateliers d'initiation ou de perfectionnement, permanence Clic' & Solutions).
- Un Incubateur d'initiatives pour l'appui technique à des projets d'habitants ou associatifs à impact territorial.

En raison d'une offre de services plus étoffée, la cohabitation entre les services proposés pose la question de l'espace et de la confidentialité des accompagnements.

Il est donc envisagé de continuer la rénovation du bâtiment et plus particulièrement du 1^{er} étage qui est dans un état de vétusté, où seules les menuiseries extérieures ont été remplacées lors des travaux de la phase 1.

L'aménagement du 1er étage du bâtiment sur 120 m² permettrait de répondre aux problématiques d'usage, précédemment spécifiées, afin de :

- Gagner en confidentialité et en confort pour la réalisation de l'ensemble des services ;
- Permettre le développement des actions de médiation numérique ;
- Accueillir davantage de permanenciers œuvrant en faveur de l'insertion socio- professionnelle des habitants ;
- Sécuriser les espaces extérieurs et permettre l'accueil des usagers dans de bonnes conditions (pare soleil) ;
- Permettre une utilisation indépendante des locaux entre le Rdc et l'étage.

La stagnation des eaux pluviales sur la dalle ainsi que sa résistance posent également la question de la sécurisation de cette dernière ; un aménagement serait souhaitable.

L'enveloppe prévisionnelle de l'ensemble de ces travaux est d'environ 257 300€ HT.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser des études de programmation et d'avant-projet pour déterminer les fonctionnalités désirées dans les locaux et chiffrer le coût de l'aménagement correspondant.

L'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre de la phase 1 des travaux a été sollicité à cet effet.

-Considérant l'offre du groupement de maîtrise d'œuvre, dont le Mandataire est Madame Estelle COMTE, d'un montant de 33 963 HT (avec option OPC) ;

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11/05/2021,

Débat :

Madame Nadège MESTRALLET souhaite connaître quel est le coût de la première tranche.

En référence à la note adressée avec la convocation du Conseil de ce jour, Monsieur Daniel PEYSSONNERIE précise que les travaux de la phase 1 ont coûté 316 673€ HT (hors achat du foncier).

Monsieur Daniel PEYSSONNERIE demande ensuite si l'Architecte de cette deuxième tranche est la même que pour la première tranche.

Monsieur Philippe VITTOZ le confirme et donne les explications nécessaires de l'écart entre l'estimation initiale et le cout final ; la différence venant du fait que la délibération estimant les travaux a été prise avant d'avoir mené les études d'avant-projet qui auraient permis un chiffrage plus précis.

A la question de Madame Nadège MESTRALLET qui souhaite savoir si la réfection des façades et l'ascenseur sont compris dans la phase 2 des travaux, la réponse est oui.

Monsieur Georges CAGNIN s'étonne de la découverte du problème de confidentialité évoqué alors que l'objet de la MFS était bien connu à l'avance. Il regrette que la question n'ait pas été suffisamment appréhendée.

**Suite à ces précisions aucune autre question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **DECIDE** de confier à Madame Estelle COMTE, Architecte à St Genix les Villages, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la phase 2 des travaux du bâtiment ;

➤ **APPROUVE** l'offre de mission de Maîtrise d'œuvre proposée par Madame Estelle COMTE pour un montant de 33 963 HT basée sur une enveloppe prévisionnelle des travaux de 257 300€ HT ;

➤ **DIT** que dans un premier temps, seules les phases d'Esquisse et d'Avant-projet sommaire seront réalisées ;

➤ **MANDATE** le Président pour la signature, l'exécution et le règlement de ce marché de Maîtrise d'œuvre ainsi que les avenants éventuels qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial de plus de 10 % dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

TRAVAUX

MULTI-ACCUEIL LES MARMOUSETS A ST GENIX LES VILLAGES : avenant du groupement de maîtrise d'œuvre au titre de la réorganisation du chantier suite à la COVID

Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux

Suite à la décision de NAUD-PASSAJON Architecte d'accepter de signer un avenant à hauteur de 8 000€ HT, ce point ne nécessite pas de prendre une délibération car la somme en question n'augmente pas le montant du marché initial de plus de 10%. Le Président est autorisé à signer jusqu'à ce seuil en vertu de la délibération afférente au Marché de maîtrise d'œuvre.

Ce point sera donc traité en question diverses ci-dessous.

ECONOMIE

6. ZAE DU CENTRE A ST BERON - VALIDATION DES CONDITIONS DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A SCI LA GRANDE VALLOIRE

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie

-**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 24/05/2016 approuvant le périmètre des zones d'activités économiques sur lequel s'appliquera la compétence communautaire ;

-**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16/05/2017 approuvant les modalités patrimoniales et financières du transfert des ZAE. Ces modalités précisent notamment qu'à l'intérieur des ZAE la vente directe d'une parcelle communale à une entreprise doit faire l'objet d'une délibération préalable de la CC Val Guiers définissant notamment le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction maximum prévu ;

-**Vu** la délibération du Conseil municipal de St Béron en date du 18 mars 2021 décidant de vendre les parcelles B 1710 et B 1712 d'une contenance globale de 2 126 m² à la SCI La Grande Valloire, avec faculté de substitution, domiciliée à 190, rue du col de l'Alpe 38660 Sainte Marie du Mont, pour une somme de 10 €HT/m² ; avec pour projet de réhabiliter la friche industrielle qui se trouve sur la parcelle en vue de locations ;

-**Considérant** que les parcelles B 1710 et B 1712 appartiennent à la Commune de St Béron et qu'elles sont situées dans le périmètre de la ZAE du Centre sur lequel s'applique la compétence communautaire, leur vente doit faire l'objet d'une délibération préalable de la CC Val Guiers définissant notamment le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction maximum prévu.

-**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 11/05/2021,

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **APPROUVE** les conditions de la vente des parcelles B 1710 et B 1712 d'une contenance globale de 2 126 m² à la SCI La Grande Valloire, avec faculté de substitution, domiciliée à 190, rue du col de l'Alpe 38660 Sainte Marie du Mont, pour une somme de 10 €HT/m² ; les raccordements aux divers réseaux sont à la charge de l'acquéreur ;

➤ **AUTORISE** la Commune de St Béron à poursuivre la vente de ces parcelles ;

➤ **MANDATE** le Président pour signer tout document nécessaire à cette vente dans les conditions définies ci-avant.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

7. ZAE DE LA GIRONDIERE - VALIDATION DES CONDITIONS DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A M. DAVID SOBRIDO

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/05/2016 approuvant le périmètre des zones d'activités économiques sur lequel s'appliquera la compétence communautaire ;
 - Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16/05/2017 approuvant les modalités patrimoniales et financières du transfert des ZAE. Ces modalités précisent notamment qu'à l'intérieur des ZAE la vente directe d'une parcelle communale à une entreprise doit faire l'objet d'une délibération préalable de la CC Val Guiers définissant notamment le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction maximum prévu ;
 - Vu le compromis de vente en date du 25/03/2021 par lequel la Commune de St Béron s'engage à vendre à Mr David François SOBRIDO, Za de Monzin 73160 VIMINES, avec faculté de substitution, les parcelles n° A 1947 et A 2194 d'une superficie globale de 4 237 m² au prix de 33 896 € HT (8,00 €HT/m²) ; avec comme projet de construire trois bâtiments dont un pour son entreprise de paysagiste et deux qu'il louera ;
 - Considérant** que les parcelles n° A 1947 et A 2194 appartiennent à la Commune de St Béron et qu'elles sont situées dans le périmètre de la ZAE de La Girondière sur lequel s'applique la compétence communautaire, leur vente doit faire l'objet d'une délibération préalable de la CC Val Guiers définissant notamment le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction maximum prévu ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11/05/2021,

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

- APPROUVE** les conditions de la vente des parcelles n° A 1947 et A 2194 telles qu'elles sont définies au compromis de vente signé le 25/03/2021 entre la Commune de St Béron et Mr David SOBRIDO, avec faculté de substitution ;
- AUTORISE** la Commune de St Béron à poursuivre la vente de ces parcelles ;
- MANDATE** le Président pour signer tout document nécessaire à cette vente dans les conditions définies ci-avant.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

TOURISME

8. CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023 POUR LA MISE EN TOURISME DE LA VIARHONA ENTRE LYON ET LEMAN

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge du Tourisme

La véloroute ViaRhôna relie le Lac Léman à la mer Méditerranée sur 800 km. Le 1^{er} tronçon entre le lac Léman et la métropole lyonnaise concerne plus de 300 km sur les départements de la Haute Savoie, de la Savoie, de l'Isère, de l'Ain et du Rhône.

En complément de la démarche régionale de comité d'itinéraire et sur l'impulsion des Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER, les collectivités engagées dans l'aménagement de la véloroute ont initié en 2017 une démarche collaborative de mise en tourisme du tronçon Lyon-Genève désormais élargi à la ViaRhôna Sud Léman.

Un comité de pilotage a été créé pour animer ce collectif. Il comprend les partenaires concernés par ViaRhôna : l'Etat (représenté par le SGAR), la Région Auvergne Rhône Alpes, la compagnie nationale du

Rhône (CNR), les Départements de la Haute Savoie, de la Savoie, de l'Isère, de l'Ain et du Rhône et les intercommunalités maîtres d'ouvrage, dont la CC Val Guiers.

Le collectif s'est fixé plusieurs objectifs :

- **Renforcer** la qualité des infrastructures et des équipements pour une offre plus qualitative.
- **Densifier** l'offre de services touristiques pour répondre aux besoins des clientèles.
- **Accroître** la renommée de la ViaRhôna via des actions de promotion et communication auprès du marché français et étranger.
- **Observer** et **analyser** la fréquentation de l'itinéraire pour en évaluer le développement, mesurer l'efficacité des actions engagées, connaître et mieux répondre aux besoins des clientèles.

Afin de poursuivre la dynamique initiée en 2017 et de faciliter la mise en place d'actions transversales, le comité de pilotage réuni le 17 décembre 2020 a désigné la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné comme chef de file du collectif Lyon Léman. Elle a pour mission de porter :

- Le poste d'animation du collectif (100 % d'un ½ ETP sur deux ans, financé par la Région)
- Les actions transversales (notamment les actions de communication et le schéma directeur de signalisation)

Pour la réalisation des études objets de la présente convention, les Communautés de Communes signataires transfèrent la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique.

La présente convention a pour objet de :

- Marquer l'engagement de la CC Val Guiers à contribuer au développement et à la mise en tourisme de la ViaRhôna via sa participation au collectif.
Les actions de « mise en tourisme » prévues dans la convention sont les suivantes :
 - le recrutement d'un(e) animateur (-trice) du collectif,
 - la mise en place d'actions de communication selon un plan de communication co-construit (édition, salons, relation presse, etc...),
 - l'élaboration de schémas directeurs sur des sujets à définir (signalisation, services, équipements...). La mise en œuvre de ces schémas (travaux, fournitures...) incombera à chaque collectivité partenaire,
 - la recherche de financement pour les actions précitées.
- Définir les modalités de portage administratif du collectif Lyon Léman pour la mise en tourisme de la ViaRhôna sur le tronçon Lyon – Léman.
- Définir les modalités financières entre la communauté de communes Balcons du Dauphiné, structure porteuse et la CC VAL GUIERS.
- Présenter les modalités de gouvernance et de fonctionnement pour la conduite d'un projet commun à l'échelle du tronçon Lyon – Léman de la ViaRhôna

La présente convention prend effet à la date de signature des deux parties et se terminera le 31/12/2023.

Le **comité de pilotage** du collectif Lyon – Léman est l'instance décisionnaire qui regroupe les partenaires co-financiers du budget commun. Il valide les grandes orientations et objectifs du collectif, son organisation, le plan d'actions et le budget. Chaque partenaire est représenté par un référent élu ou son suppléant. Il dispose du droit de vote à raison d'une voix.

Le comité de pilotage est épaulé dans ses travaux par un animateur et un **comité technique** à qui sont confiés la mise en œuvre du plan d'actions et l'accompagnement des projets.

Des groupes de travail pourront être organisés sur des sujets spécifiques.

La coordination générale, technique et financière est assurée par la structure porteuse représentée par l'élue référente du collectif, représentante, porte-voix et ambassadeur du collectif et du projet, garant du respect du plan d'actions.

Lors de la réunion du comité de pilotage le 17 décembre 2020, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a été désignée comme structure porteuse du collectif. Elle s'engage à assurer la coordination opérationnelle, administrative et financière du projet dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs fixés en commun.

Afin d'atteindre ces objectifs, la structure porteuse travaillera en étroite collaboration avec chaque partenaire signataire de la convention. Elle les informera de l'avancement des projets décidés par le comité de pilotage.

En adhérant au projet par la présente convention, la CC Val Guiers s'engage à :

- Participer et assurer sa représentation dans les différentes instances (Comité de pilotage, Comité technique).
- Contribuer aux travaux mis en œuvre dans le cadre du plan d'actions.
- Appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage ou par ses partenaires, les décisions techniques prises par le Comité de pilotage
- Valoriser les actions réalisées dans ses supports de promotion et communication en respectant les éléments de la charte graphique et de l'identité visuelle.
- Participer financièrement au projet et à l'application du plan d'actions via une contribution annuelle au collectif Lyon Léman selon les modalités définies dans l'article 6.2. de la convention.

A la signature de la présente convention, la CC Val Guiers s'engage à participer financièrement au projet pour la durée de la convention.

Les contributions forfaitaires annuelles de chaque partenaire ont été définies collégialement lors du comité de pilotage du 17 décembre 2020.

Participation des collectivités 2021-2022

15 Collectivités	A	B			TOTAL 2021-2022	PAR AN
		Nb de km	Part	Montant		
Métropole de Lyon	3 166,67	29,3	11,86%	5 635	8 801,28	4 400,64
SYMALIM (Grand Parc Miribel Jonage)	3 166,67	6,1	2,47%	1 173	4 339,74	2 169,87
CC Miribel et Plateau	3 166,67	0		0	3 166,67	1 583,33
CC Cotière Montluel	3 166,67	0		0	3 166,67	1 583,33
CC Balcons du Dauphiné	3 166,67	61,5	24,90%	11 827	14 993,59	7 496,79
CC Plaine de l'Ain	3 166,67	7,9	3,20%	1 519	4 685,90	2 342,95
CC Vals du Dauphiné	3 166,67	0		0	3 166,67	1 583,33
CC Val Guiers	3 166,67	3	1,21%	577	3 743,59	1 871,79
CC Yenne	3 166,67	10	4,05%	1 923	5 089,74	2 544,87
CC Bugey Sud	3 166,67	35,6	14,41%	6 846	10 012,82	5 006,41
CA Grand Lac	3 166,67	19,4	7,85%	3 731	6 897,44	3 448,72
CC Usse et Rhône	3 166,67	26,3	10,65%	5 058	8 224,36	4 112,18
CC Pays Bellegardien	3 166,67	0		0	3 166,67	1 583,33
CC Genevois	3 166,67	27,4	11,09%	5 269	8 435,90	4 217,95
CA Annemasse Voirons	3 166,67	20,5	8,30%	3 942	7 108,97	3 554,49
	47 500	247	100%	47 500	95 000	47 500

La CC Val Guiers s'engage à verser un montant de **3743€59** réparti comme suit :

- Année 2021 pour un montant de 1871€79
- Année 2022 pour un montant de 1871€80

L'année 2023 sera une année de solde des actions et de la convention. Un bilan complet sera réalisé fin 2022. Le comité de pilotage du collectif envisagera durant l'année 2023 les modalités de poursuite du partenariat au niveau administratif et financier.

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11/05/2021,

Débat :

Monsieur Philippe VITTOZ s'étonne de voir qu'il y a seulement 3 kilomètres sur le territoire de la CC Val Guiers.

Monsieur Georges CAGNIN indique qu'en réalité sont pris en compte les kilomètres strictement Viarhônga. En ce qui nous concerne la Viarhônga traverse le Rhône au niveau du barrage de Champagneux. Le prolongement jusqu'à St Genix les villages étant considéré comme une boucle de découverte qui n'est pas pris en compte dans ce calcul.

**Suite à ces précisions aucune autre question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DLIBERE,**

Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

- **DECIDE DE PARTICIPER** au partenariat pour la mise en tourisme de ViaRhônga entre Lyon et Léman ;
 - **APPROUVE** le contenu de la convention présentée **dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération ;**
 - **DECIDE DE VERSER** à la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné la somme de 3 743€59 en deux fois au titre des années 2021 et 2022 selon la répartition susvisée ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout avenant s'y rapportant.
- Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021**

PETITE ENFANCE-ENFANCE JEUNESSE

- 9. MULTI-ACCUEIL LES PETITS PAS A ST GENIX LES VILLAGES :**
-MODIFICATION D'AGREMENT AVEC CREATION DE DEUX PLACES SUPPLEMENTAIRES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET LES MERCREDIS MATIN
Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance Jeunesse

Depuis quelques années, la Commission d'attribution des places en crèche, qui se déroule annuellement, refuse des demandes de familles pour des places d'accueil par manque de place, notamment sur Domessin, St Genix les villages et Pont de Beauvoisin. Les familles sont alors orientées vers le Relais d'Assistants-Maternels qui leur fournit la liste des Assistants-maternels du territoire afin de trouver une solution de garde.

Cette année encore, la Commission d'attribution des places, qui s'est déroulée le 8 avril 2021, a refusé 7 dossiers sur « Les Petits Pas » à St Genix les villages, 7 sur « Grésinours » à Grésin, 5 sur « Graines d'éveil » à Pont de Beauvoisin et 6 sur « Graines d'éveil » à Domessin.

Le nombre d'Assistants-maternelles est en forte diminution depuis quelques années déjà. De 78 professionnels en 2017, nous sommes actuellement à 48 Assistants-maternels sur tout le territoire de la CC Val Guiers.

La Communauté de Communes a créé 2 places supplémentaires au 6 janvier 2020 tous les jours sauf le mercredi et hors vacances scolaires entre 9h et 16h sur le multi-accueil « Les petits pas » à St Genix les villages, seul local pouvant bénéficier de places supplémentaires en termes de superficie.

- Vu l'évolution croissante des besoins des familles sur cette structure ;
- Considérant** les besoins des familles du territoire au-delà de 16h et majoritairement jusqu'à 17h car travaillant à l'extérieur du territoire ;
- Considérant** le nombre de demandes de places de garde les mercredis matin et durant les vacances scolaires ;
- Considérant** une augmentation de charges de personnel de 1000€ annuelle par rapport au budget 2020 pour la Communauté de Communes ; augmentation votée au budget prévisionnel 2021 et incluant les recettes supplémentaires perçues de la CAF en prestation de service et les recettes des familles ;

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11/05/2021,

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤**DECIDE** une augmentation de 2 places supplémentaires y compris pendant les vacances scolaires et les mercredis matin permettant un accueil de 22 places + 2 places d'urgence toute l'année à compter du 5 juillet 2021 ;

➤**MANDATE** le Président pour demander une modification d'agrément à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour 22 places de 9h à 17h tous les jours sauf les mercredis après-midi et ce, pour le multi-accueil « les petits pas » à St Genix les villages.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

**10. CENTRE PERISCOLAIRE « LES MARMOUSETS » A ST GENIX LES VILLAGES :
DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE NOUVEAU MOBILIER SUITE A
L'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX**

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance Jeunesse

L'accueil de loisirs Les Marmousets à St Genix les villages prend en charge environ 90 enfants en accueil périscolaire et 50 en accueil extrascolaire.

Pour ce faire la Communauté de Communes utilise le rez-de-chaussée d'un bâtiment mis à disposition par la Commune de St Genix les villages.

La Communauté de Communes a réalisé la rénovation du bâtiment et la construction d'une extension dont la phase 2 devrait être livrée en septembre 2021.

-**Considérant** que la CAF de Savoie aide les Collectivités dans leurs projets d'investissements et notamment par le biais de subvention pour l'achat de mobilier et petit équipement ;

-**Considérant** que dans le cadre du « plan mercredi » dans lequel Les Marmousets est inscrit, la subvention pourrait s'élever à 60% de la dépense.

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11/05/2021,

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤**AUTORISE** le Président à déposer une demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF de la Savoie pour l'achat de mobilier et petit équipement dans le cadre de l'extension de l'accueil de loisirs Les Marmousets à St Genix les villages ;

➤**MANDATE** le Président pour signer la demande d'aide financière à l'investissement ainsi que pour toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

11. VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE BELMONT-TRAMONET :**Droit de préemption de la CC Val Guiers***Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président*

-**Considérant** la vente de trois parcelles de terres agricoles sur la Commune de Belmont-Tramonet au lieu-dit « Frais gros » :

- n° 115 pour 1280 m²

- n° 116 pour 10 280 m²

- n° 117 pour 920 m²

=====

Total 12 480 m² pour un prix de rétrocession de 11 222€40, hors frais de Notaire ;

-**Considérant** que ces parcelles sont actuellement exploitées par le GAEC des acacias à Belmont-Tramonet et qu'elles ont été récemment vendues aux enchères ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que la CC Val Guiers préempte sur cette vente dans le cadre de sa politique foncière menée jusqu'à ce jour envers les agriculteurs à qui on prend du terrain sur les ZAE. Ce terrain pourra être remis en location à l'exploitant actuel par le biais de la SAFER.

**Suite à cette présentation aucune question n'est soumise au débat,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤**AUTORISE** le Président à préempter sur cette vente au nom de la CC Val Guiers ;

➤**MANDATE** le Président pour engager les négociations avec les parties prenantes et pour signer toutes pièces nécessaires à cette préemption.

Délibération transmise à la Préfecture le 28/05/2021

B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS**1-MULTI-ACCUEIL LES MARMOUMETS A ST GENIX LES VILLAGES : avenant du groupement de maîtrise d'œuvre au titre de la réorganisation du chantier suite à la COVID***Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux*

Les éléments suivants sont rappelés à l'Assemblée :

Le projet de construction de nouveaux locaux Enfance/Jeunesse « Les Marmousets » à St Genix les villages a fait l'objet d'une étude de faisabilité par ABAMA&Co suite à laquelle le Conseil Communautaire a décidé de lancer ce projet ;

-**Vu** la délibération du 11 avril 2017 relative à la consultation de maîtrise d'œuvre pour ce chantier, un groupement de maîtrise d'œuvre a été retenu, dont le mandataire est NAUD-PASSAJON Architecte, avec un montant initial de marché de 185 261 € HT.

Ce groupement de maîtrise d'œuvre a présenté en octobre 2020 une demande d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre au titre du travail supplémentaire qui a dû être effectué pour réorganiser le chantier suite à la pandémie pendant le 1^{er} confinement, avec un montant supplémentaire de 16 100 € HT.

Une note relative à cette demande d'avenant a fait l'objet d'une analyse par les services de la CC Val Guiers et a été adressée aux Conseillers communautaires avec le rapport de synthèse préalablement au Conseil de ce jour.

Cette demande ayant fait l'objet de plusieurs débats en Bureau communautaire et en Conseil communautaire, le Bureau communautaire du 11/05/2021 a mandaté Monsieur Christian BERTHOLLIER afin de proposer un avenant à NAUD-PASSAJON Architecte, sur la base de 8000€ HT.

A la demande de Madame Nadège MESTRALLET il est ensuite donné lecture de la réponse de NAUD-PASSAJON Architecte qui accepte la proposition de la CC Val Guiers.

Suite aux remarques faites par Madame Marie-France PICARD, Monsieur Jean-Claude PARAVY et Monsieur Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ, cet avenant emportera renoncement de la part du groupement de MOE à toute autre demande d'avenant ou d'indemnité en lien avec les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur ce marché pour la phase 1 et également pour la phase 2 et ce, depuis le début de cette pandémie et jusqu'au jour de signature de la convention entre les parties, notamment la suspension du chantier et sa réorganisation pour des motifs d'ordre sanitaire, technique, économique et logistique.

Il est proposé de faire un courrier au groupement de MOE en ce sens et de lui demander des précisions quant à ce qu'il entend par « problématique en cours ou à venir ».

A noter que le groupement de MOE reste lié à ses engagements en tant que maître d'œuvre dans le cadre de la loi MOP et du marché signé et notamment à son obligation de mener le marché à son terme et au caractère forfaitaire du marché hors modifications expressément décidées par le maître d'ouvrage.

La délibération choisissant le groupement de maîtrise d'œuvre mandatant le Président pour signer les avenants éventuels qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial de plus de 10%, la décision de signer un avenant à hauteur de 8 000€ HT ne nécessite pas de prendre une nouvelle délibération.

2-CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique)

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

Point sur l'avancement du dossier :

Le tableau récapitulatif des dossiers des Communes et de la CC Val Guiers est présenté.

La date du prochain séminaire avec les Elus se tiendra le 28 mai prochain à 08H45 à la Maison du lac.

Il fait suite à celui du 17 mai dernier avant le COPIL du 10 juin.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée

1.FINANCES : Monsieur Philippe VITTOZ

Après la réalisation du Compte Administratif et du Budget primitif la prochaine échéance sera celle de la transition due à l'absence de la responsable du service pour quelques mois.

En son absence et avec l'aide des services d'AGATE, la Commission finances se réunira pour commencer à aborder un travail sur les modalités de répartition du FPIC et ce, afin que le Conseil communautaire puisse se positionner en septembre.

Actuellement les principaux dossiers en cours sont ceux du service finances qui travaille sur le suivi financier des dossiers de subventions, la question du FCTVA des dépenses liées au tourisme, la dématérialisation des moyens de paiement, ...

2.Cohésion sociale et Services à la population : Monsieur Jean-Claude PARAVY

SOCIALAB

Schéma de services :

-**COFIL d'élaboration des orientations du 04/05/2021 : validation des 6 orientations stratégiques :** Informer et communiquer sur l'offre de services, Développer la coordination entre les acteurs, Renforcer l'accueil et l'accompagnement, Accompagner la transition et l'inclusion numérique, Développer les mobilités et l'accès aux services, Maintenir et renforcer l'offre de santé et d'autonomie.

-**Prochaines étapes :** COTECH d'élaboration des fiches actions le 01/06/2021 de 14h à 16h à Verel de Montbel, COFIL de validation du schéma courant juillet et passage en Conseil communautaire en juillet ou septembre.

Dispositif d'adaptation de l'habitat :

-**COFIL de validation des orientations stratégiques du 18/05/2021 : validation des 5 orientations :** Aides à la conception, services à domicile, changement de domicile, structuration des réseaux locaux, aides aux travaux + validation pour prospecter autour de 3 expérimentations : habitat participatif, ingénierie, facilitateur pour le bien vieillir et le maintien à domicile.

-**Prochaines étapes :** validation des fiches expérimentations fin juin- début juillet, expérimentations septembre-novembre, COFIL de clôture en décembre 2021.

A noter que le Bureau d'études qui nous accompagne est le même que celui du SMAPS.

Lieu partagé de services (Clic' & Ressources) :

Ce lieu comprend 4 espaces : La Maison de Service au Public, l'Espace de pratique numériques, l'Incubateur d'initiatives et l'Agence postale intercommunale.

-**Phase 2 du bâtiment :** demande en cours de chiffrage.

-**Travail autour du wiki (annuaire des services)** en parallèle de la démarche du schéma de services : consolidation pour juillet et présentation lors du COFIL de validation du schéma en juillet.

-**Travail sur un livret d'accueil** pour les nouveaux habitants cet été : présentation en septembre 2021.

MISSIONS SUPPORTS A SOCIALAB :

Relations interservices :

-Travail avec Val Guiers ados autour de l'engagement des jeunes

-Réflexion avec les services Petite Enfance/Enfance-Jeunesse et Economie sur l'emploi et l'insertion

-Travail avec le service Petite Enfance/Enfance-Jeunesse sur la CTG et la participation des habitants (Commission commune le 15 juin).

Vie associative : accompagnement des associations de vie sociale (Parisolidarité, AVIE, Act'Initiatives) pour favoriser les échanges inter-associatifs et les mutualisations sur différents thèmes.

3.Travaux : Monsieur Christian BERTHOLLIER

Avancement des travaux en cours :

-**Construction Périscolaire Avressieux (Co-maîtrise d'ouvrage Commune/CCVG) :** les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises.

-**Les Marmousets à St Genix les villages :** la fin des travaux est prévue en juillet prochain. Le problème lié à NAUD-PASSAJON Architecte a été évoqué ci-dessus en questions diverses.

-**Loca Ados à St Genix les villages :** un expert a été mandaté pour avancer sur le problème lié à la dalle.

3. Ressources humaines : Monsieur Georges CAGNIN

Avancement des missions en cours par le Service RH :

- Prise en charge de la gestion RH du SMAPS depuis le 01/05/2021, dans le cadre de la mutualisation. Travail en cours pour l'appropriation des dossiers. Gestion des priorités (retraite Denis VIBERT et décès Philippe BELUZE). La mutualisation sera optimale fin juin quand les prestataires logiciels auront migré les données.
- Préparation des arrivées du nouveau DGS Stéphane MARTINOTTI et de la nouvelle Directrice Adjointe Enfance et Jeunesse Edith LOUBENS le 31/05/2021.
- Travail de réflexion sur une réorganisation globale des services, avec les Vice-Présidents et l'équipe de Direction. Les travaux portent principalement sur l'organisation de la Direction Enfance et Jeunesse, dans une 2^{ème} étape, comme annoncé en décembre 2020 lors de l'étape 1 et le positionnement d'un binôme de Direction. Il s'agit de déterminer une nouvelle méthodologie de travail compatible avec les enjeux politiques fixés sur le mandat.
- Préparation de la rentrée de septembre dans l'organisation des services périscolaires et extrascolaires.
- Recrutement en cours pour le Chef de projet Petites Villes de Demain secteur St Genix les villages : entretien avec les candidats le vendredi 28/05/2021.
- Recrutement à venir pour la responsable du Relai Assistantes Maternelles.

4. Tourisme : Monsieur Georges CAGNIN

-Viarhona : les principaux sujets de la Commission tourisme portent sur le projet de mise en valeur de la Viarhona pour assurer un circuit ou des projets de remise en valeur.
Les plus gros travaux seront situés sur la partie Champagneux/St Genix les villages.
La première étape sera la mise en valeur et la sécurisation du site des fils à St Maurice de Rotherens.

-OT Pays du Lac d'Aiguebelette : un travail important a été mené pour revoir l'organisation, réviser les statuts, nommer une nouvelle Présidence et un nouveau Bureau.

Le vote a eu lieu le 19 mai dernier : la nouvelle Présidente est Madame Patricia CHAON domiciliée à Attignat-Oncin.

5. Economie : Monsieur PAUL REGALLET (en l'absence de Nicolas VERGUET)

PETITES VILLES DE DEMAIN :

a-Suite à la restitution de la phase 1 de du **diagnostic économique** le 11 mai dernier, un questionnaire a été adressé à chaque Mairie afin qu'elles puissent toutes se positionner quant aux préconisations formulées. La date retour était fixée au 25 mai, à ce jour aucune réponse n'est parvenue à la CCVG.

Sans ces retours la SEMAEST ne peut poursuivre et finaliser la mission que nous lui avons confiée.

Rappel des enjeux : les Communes de Pont de Beauvoisin et St Genix les villages aux côtés de la CCVG se sont engagées dans cette démarche en faveur de la revitalisation des territoires.

L'objectif étant que d'ici 18 mois nous ayons rédigé notre PROJET DE TERRITOIRE ; outil qui sera incontournable à l'avenir pour pouvoir mobiliser les aides publiques.

b-Le recrutement des CHEFS DE PROJETS est lancé :

Vendredi 28 mai : 4 candidats seront reçus à St Genix les Villages

Jedi 10 juin : réunion de sélection des candidatures pour les 2 Ponts et les VDD

Jedi 1^{er} Juillet : recrutement aux VDD

INNOV LAB & TERRITOIRE INDUSTRIE :

Vendredi 4 juin matin se déroulera dans nos locaux la **clôture du dispositif « Mini entreprise »** en présence des élèves du Collège Jeanne d'Arc et du Lycée Pravaz, de notre partenaire EPA « Entreprendre Pour Apprendre » et des chefs d'entreprises qui sont intervenus au sein des établissements.

Ces jeunes bénéficieront de la visite du Bus de l'Industrie qui sera présent devant les locaux de la CCVG.

L'après-midi ce seront les partenaires de l'Emploi et de la formation qui seront invités à venir le découvrir et à partir de 17h00 ce sera l'inauguration où l'ensemble des Conseillers communautaires sont invités à participer.

VISITE D'ENTREPRISE :

Vendredi 21/05/2021 l'entreprise **TECHCI** basée à St Genix les villages nous a reçu en présence du Préfet et du Sénateur dans le cadre de l'Appel à Projet « Innovation Industriel » dont l'entreprise a été lauréate.

6. Transports scolaires et Mobilité : Monsieur Claude LESAGE

Transports scolaires :

Inscriptions 2021/2022 :

Elles ont débuté début mai sur le site de la Région et ce, jusqu'au 15 juin.

Les familles ont reçu un mail d'information de la Région + note de l'information de la CCVG qui a été transmise aux Etablissements scolaires et aux Mairies.

Au 25/05/2021, 280 inscriptions ont été reçues sur environ 950.

RPI du Mont Tournier :

Il se peut qu'en raison d'une éventuelle fermeture de classe, les élèves de CP se retrouvent scolarisés à l'école de Grésin (et non à l'école de Champagnieux). La décision de l'Inspection académique sera connue soit courant juin ou à la rentrée de septembre.

Cette éventuelle répartition des CP à l'école de Grésin pourrait entraîner, comme il y a 2 ans, une surcharge du bus le midi.

Incivilités dans les cars : le point est fait sur les procédures en cours.

Mobilité :

Le 03 Juin prochain les 3 responsables mobilité des 3 CC de l'APS et le SMAPS se retrouvent pour entériner les décisions prises.

Le Conseil communautaire du 22 Juin devra délibérer sur le projet de convention qui sera signée en Septembre avec la Région.

7. Petite Enfance/Enfance-Jeunesse : Madame PICARD Marie-France

-La **Commission Petite Enfance/Enfance-Jeunesse** prévue le 18 mai a été décalée. Elle se tiendra le 15 juin en commun avec la Commission Cohésion sociale et Service à la population dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale globale) qui remplacera le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Cette convention fixera les orientations à tenir en ayant une politique globale du territoire pour les années à venir. La CTG sera présentée par la CAF de la Savoie, le Département et la MSA au Bureau communautaire du 8 juin 2021. C'est un gros enjeu pour la CC Val Guiers en termes de financements notamment.

-La **DDCSPP a validé le Point Information Jeunesse (PIJ) de la CC Val Guiers** qui ouvrira en septembre 2021 et sera labellisé dans la foulée.

« Le PIJ est ouvert à tous les publics : collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi ou en formation, parents, associations... »

Chacun peut avoir accès à la documentation (classeurs, guides, revues) sur des thématiques aussi variées que l'enseignement, l'emploi, les métiers, la formation permanente, les loisirs, etc. Les animateurs du PIJ peuvent également aider le public dans ses recherches ».

Le point PIJ se tiendra :

-à St Genix les villages dans le bâtiment en cours de construction près du Collège.

-à Pont de Beauvoisin au sein de la Pépinière Pravaz.

C'est Elodie Banquetel, animatrice à Val Guiers Ados, qui tiendra les permanences. Elle suivra à cet effet une formation de 15 jours.

-Le 31 mai prochain et dans le cadre de la **réorganisation du service**, Madame Edith LOUBENS prendra son poste de directrice adjointe auprès de Madame Christelle WROBEL qui devient la directrice des services Petite Enfance/Enfance-Jeunesse.

-Suite à la période COVID, la **Ludothèque** a réouvert ses portes au public ce dimanche 23 mai pour un public ados/adultes. Une permanence a lieu 1 mercredi sur 2 pour les enfants et leurs parents de 9h30 à 11h30 en période de couvre-feu. Les dates sont consultables sur le site de la CCVG.

8. Commission Communication : Madame Elise SAUNIER

-Une plaquette est en cours de réalisation pour le service Petite Enfance/Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires, dans le cadre des inscriptions scolaires pour septembre 2021.

-La Commission devrait se réunir en juillet ou en septembre pour travailler notamment sur le marketing territorial du territoire de la CC Val Guiers.

9. Commission Culture : Madame Elise SAUNIER

La priorité de cette nouvelle Commission est de rencontrer la majorité des acteurs culturels du territoire afin de connaître les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Avoir une aide au niveau de leur communication, une coordination avec les Communes, sont les premières demandes des acteurs rencontrés à ce jour.

Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle : les Compagnies artistiques retenues pour l'année à venir sont le groupement Les Petits Détournements et le Fil à Retordre et la Compagnie Groupe A. Elles interviendront pendant une année auprès des habitants et des scolaires (projet qui travaille sur le patrimoine du territoire par le biais d'un jeu pour le premier groupement).

Demande du DASEN :

Invitation du DASEN le 12 mai dernier afin de mettre en place une Convention éducative de territoire à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard.

Le Président du SMAPS et les Présidents des 3 Communautés de communes de l'APS, ainsi que leurs Elus à la culture, avaient été conviés.

L'objectif de l'Education Nationale est de structurer avec les Collectivités les différentes interventions en milieu scolaire.

Cette demande s'inscrit dans une réorganisation d'ensemble pour que les enfants aient un parcours complet de la maternelle au lycée dans les domaines du sport, de la culture,

Une réunion se tiendra à ce sujet en septembre.

Aucun autre sujet n'est soumis au débat.

Le Président lève la séance à 22H45.

Fait à Belmont-Tramonet le 04/06/2021,

**LE PRESIDENT,
Monsieur Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Monsieur Georges CAGNIN**



(NM / 2021)

Procès-verbal/Compte-rendu affiché du 04/06/2021 au 04/07/2021 au siège de la Communauté de Communes Val Guiers

